



ÉCOLE SÉCURITÉ

L'ÉCOLE DE RÉFÉRENCE EN SÛRETÉ SÉCURITÉ

Formation Evacuation



OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Article R 4227-37 et 38 du code du Travail "la consigne désigne le personnel chargé de mettre en action le matériel d'extinction. Elle désigne, pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation du personnel et éventuellement du public..."

OBJECTIFS

Sensibiliser le personnel à la sauvegarde des vies et à la protection des biens par la mise en oeuvre d'exercices pratiques de simulation d'évacuation concrète permettant l'acquisition d'une conduite adaptée.

DURÉE DE LA FORMATION

4 heures

PUBLIC CONCERNÉ

- Personnel spécialement désigné par l'établissement, pour l'évacuation de l'ensemble du personnel en cas de déclenchement de l'alarme.

ACCESSIBILITE PSH

- Nous consulter

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

Minimum: 5
Maximum: 12

LIEU

A définir

PROGRAMME

COURS THEORIQUES

- Information sur l'incendie
- L'organisation des opérations d'évacuation
- L'organisation des itinéraires de secours, point de rassemblement.

COURS PRATIQUES

- Mise en place de la théorie
- Exercices d'évacuation

**UNE ATTESTATION DE FORMATION EST
REMISE A CHAQUE STAGIAIRE**

L'École Sécurité C-SRD

14 rue de la baune
93100 Montreuil
01.84.87.07.10

96 Rue Icare
34130 Manguio
04.67.99.48.10

www.ecolesecurite.com

Formation dispensée sur Paris et Montpellier



L'École Sécurité C-SRD est
un organisme de formation
membre du Collège de Paris